

du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

de l'Association professionnelle des agents du Service extérieur

- Janvier : Approbation des attributions par le comité directeur
- Mi-janvier : Présentation du plan de travail chiffré au comité directeur

Identification et sélection des consultants

Début de la collecte d'information et de données

- Fin mars : Présentation du rapport de situation
- Fin avril : Parachèvement de la collecte d'information
- Fin mai : Parachèvement de l'analyse
- Juin : Présentation du rapport

Communications

Le groupe de travail devra mettre en place un processus permanent de communication entre les principaux intéressés et avec l'ensemble de la collectivité du Service extérieur. Toute information communiquée devra avoir préalablement été approuvée par tous les intéressés.

La stratégie de communication devra prévoir des mécanismes ou des moyens pour permettre, à divers moments, la diffusion de renseignements concrets aux parties ou aux groupes concernés.

Le groupe de travail devra mettre sur pied un secrétariat pour coordonner la diffusion de tous les renseignements dont la communication pour les fins de l'étude aura été approuvée.

En date du : 11 janvier 2001

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2002
Tous droits réservés.